

Compte-rendu du conseil municipal du mercredi 06 novembre 2024

Le mercredi 06 novembre 2024 à 20h00, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de Mauroux

Etaient présentes : Mesdames Da Costa, Defferrard et Rosier,

Etaient présents : Messieurs Anselmi, Calvet, Fouassin, Kodden, Lecourt, Pernot, Soulié et Xuereb

Absences excusées : Marion Dias, Catherine Maisonneuve, Mustafa R'Ghicha

Secrétaire de séance : Thierry Fouassin

1° / Intervention de Monsieur Jean-Jacques Maures, vice-président (VP) de la CCVLV en charge des ordures ménagères.

Le VP nous explique que le projet des nouveaux points d'apports volontaires (PAV) qui devraient être mis en place sous 3 ans (estimation) vont nous obliger à changer nos habitudes. Actuellement le recyclage est pollué à hauteur de 30% de rebus qui ont un coût de 440 €/T au lieu de 205 €/T.

L'objectif en ordures ménagères devrait être une collecte par mois par foyer, soit environ un sac de 30 litres. Les apports supplémentaires seront facturés. Le recyclable continuera d'être gratuit.

Le nombre de bacs actuellement sur la commune qui est de 25, devrait passer à 8 PAV. Cela entrainera la mise en place de zones de collecte beaucoup plus importantes en surface au sol.

Les PAV seront composés de 3 blocs : ordures ménagères, collecte de verre et collecte de recyclage.

Les investissements de la CCVLV seront très importants, remplacement de la flotte de camion, mis en place des PAV avec les communes.

Le Maire précise que la situation est ingérable actuellement ; trop de sacs non triés, de plus, on constate une sous capacité des bacs due à l'accroissement temporaire de la population, notamment en période de vacances mais aussi en raison des apports effectués par nos voisins du lot et Garonne. La pire solution serait de ne rien faire (pire au niveau de la salubrité mais pire, aussi, à cause des coûts qui augmentent d'année en année). Le but de l'apport volontaire est de contenir le volume des ordures ménagères et donc de contenir l'augmentation des coûts et réduire le coût et les nuisances.

2°/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2024

Approuvé à l'unanimité

3°/ Remplacement poteau d'éclairage public à Lavaysse

A Lavaysse, un poteau d'éclairage est tombé et s'est cassé . Sur proposition du Maire, le poteau sera remplacé et le montant de la participation de la commune sera de 1056,41 €.

Approuvé à l'unanimité

4°/ Prévoyance : garantie « maintien de salaire »

Suite à la loi applicable au 01/01/2025, les collectivités doivent participer à la cotisation du maintien de salaire des employés.

Le conseil autorise le Maire à agréer à la prévoyance souscrite par le CDG 46

Approuvé à l'unanimité

Sur proposition de Mr le Maire le montant pour 2025 sera de 7,00 € par mois et par employé.

Approuvé à l'unanimité

5°/ Décision modificative :

Sur demande de Mr le Maire,

Une provision pour créances irrécouvrables de 892,72 € sera inscrite au budget.(loyers non honorés à ce jour).

Approuvé à l'unanimité

Le montant de 1056,41 € pour le remplacement du poteau de Lavaysse sera inscrite au budget d'investissement en créant une opération d'investissement.

Approuvé à l'unanimité

Le montant de 3660 € pour l'étude de faisabilité de la salle de motricité à l'école maternelle sera inscrit au budget d'investissement en créant une opération.

Approuvé à l'unanimité

Le montant des chèques cadeaux sera de 60 € par employé

Approuvé à l'unanimité

8°/ Questions diverses

Mr le Maire fait le point sur les dossiers suivants.

Maison de la santé de Prayssac et Puy l'Evêque ; la communauté des communes a voté à l'unanimité des travaux d'agrandissement de la maison de santé de Prayssac et des travaux d'aménagement de l'ancien cabinet du docteur Savournin pour y installer des médecins. A Puy l'Eveque, s'installeront des médecins salariés et à Prayssac, de nouveaux médecins libéraux devraient arriver.

Visite de Mr Cave (DGFIP)

TE46 : attente du devis en vue de passer en leds l'éclairage public.

Tri incitatif : la commission se réunira prochainement pour étudier les points de relèvements qui pourraient être proposés.

Village A Venir : réunion le 19/11/2024 à 9h30

Mme Laure Da Costa fait le point sur octobre rose avec la participation de 140 personnes et une collecte de 1000 €.

Mme Defferrard, propose un point de collecte à la Mairie pour les sinistrés de la région de Valence.

JP Soulié propose une rampe d'accès au cimetière de Mauroux.

Séance levée à 22h55